

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – FESTIVAL DE LA RANDONNEE

### Article 1 – Conditions et Réservations

1-1 Il est rappelé que toute réservation confirmée de l'une ou plusieurs des prestations proposées par l'office de tourisme suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles sont visibles et consultables au comptoir de l'office de tourisme, soit sur les pages du site Internet [www.coeurdujura-tourisme.com](http://www.coeurdujura-tourisme.com) de l'office de tourisme.

#### 1-2 Réservations

Toute réservation est ferme et définitive à réception du paiement des sommes dues sauf annulation dans les conditions prévues à l'article 5 des présentes conditions générales de vente.

#### 1-3 Confirmation écrite

L'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura s'engage à confirmer au client, par courrier électronique, au plus tard 48h avant le début des prestations commandées, les informations pratiques concernant les prestations réservées, la charte du randonneur, ainsi que les conditions générales de vente.

#### 1-4 Validité de la réservation

La réservation est validée à partir du moment où l'Office de Tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a reçu l'intégralité du montant dû.

#### 1-5 Charte du randonneur

En participant au Festival de la randonnée proposé par l'Office de Tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, le randonneur s'engage à respecter la Charte du randonneur de la Fédération Française de randonnée communiquée sur simple demande

### Article 2 - Prix

2-1 Les prix figurant sur les différents supports de communication du Festival de Randonnée, de l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura sont affichés en euros, TVA comprise. Aucune réduction ne sera accordée.

#### 2-2 Modalités de réservation

Pour les réservations effectuées au comptoir de l'office de tourisme : Le paiement des prestations commandées peut s'effectuer en direct soit en espèces, par carte bancaire.

Pour les réservations effectuées à distance par mail ou téléphone, le règlement doit être effectué par virement bancaire (RIB transmis sur simple demande) ou envoyé par chèque à réceptionner au minimum 8 jours avant à l'adresse suivante : Office de Tourisme 2 place des salines - 39110 Salins les Bains.

### Article 3 - Conditions de réalisation des prestations

3-1 La durée de chaque prestation est celle stipulée au comptoir de l'office de tourisme ou sur le site internet. Le client ne pourra, en aucune circonstance, demander la modification ou l'adaptation de cette dernière. Pour la bonne réalisation des prestations, le client doit se présenter le jour même, quinze minutes avant le début de la prestation pour les randonnées pédestres et trente minutes avant pour les randonnées à VTT et celles en canoë.

3-2 Il peut advenir que certaines activités proposées et indiquées dans le descriptif figurant sur le site, soient modifiées notamment pour des raisons climatiques, ou en cas de force majeure. L'annulation d'une quelconque activité pour un cas de force majeure ou en raison du comportement d'un tiers au contrat ne saurait en tout état de cause entraîner un quelconque dédommagement au profit du client par l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

3-3 : Tout retard de la part du client ne donnera droit à aucun remboursement, une fois la prestation démarrée.

3-4 Pour des raisons de sécurité, toute personne qui se présente sans tenue, matériels et chaussures adaptées à la randonnée à laquelle il souhaite participer, pourra se voir refuser l'accès à celle-ci par les encadrants. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

3-5 Pour les prestations en canoë, seule la responsabilité du participant, qui s'est engagé par écrit à nous confirmer qu'il était en capacité de savoir nager pour cette activité, pourra être engagée.

#### Article 4 – Annulation du fait du client

Toute annulation totale ou partielle doit être notifiée en contactant directement l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura Tel : 03 84 73 01 34 / E-mail : [contact@cdj-tourisme.com](mailto:contact@cdj-tourisme.com)

4-1 – Si l'annulation totale ou partielle intervient jusqu'à 8 jours avant l'activité réservée, il sera retenu un montant égal à 20 % du coût intégral de ladite activité. - Si l'annulation totale ou partielle intervient entre 7 à 3 jours avant l'activité réservée, il sera retenu un montant égal à 50 % du coût intégral de ladite activité. - Toute prestation annulée moins de 48h avant la prestation ne donne droit à aucun remboursement. - Si une réservation de dernière minute est réalisée (moins de 24 heures avant la date de l'activité), il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation ou de non-présentation du client. - Si le client n'annule pas sa réservation dans les délais fixés par les dites conditions ou ne s'est pas présenté aux horaires indiqués, il ne sera procédé à aucun remboursement.

#### Article 5 – Annulation du fait de l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

Lorsqu'avant le début de la prestation, l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura annule la prestation, il doit en informer le client par courrier électronique. Le client sera remboursé sans pénalité des sommes versées. L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation pour certains types de prestations. Dans ce cas, l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura restitue la totalité des sommes versées correspondantes. Cette éventualité ne saurait intervenir moins de 24 heures avant le début de la prestation.

#### Article 6 - Force majeure

6-1 On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation de la prestation, de l'exécution d'une ou de prestation(s), d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en-matière de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), des conditions hydrologiques (crues, inondations...). La pandémie n'est pas considérée comme cas de force majeure, sauf décision gouvernementale de restriction des sorties et déplacements.

6-2 La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date.

## Article 7 – Règles COVID

Dans le contexte de crise sanitaire lié au COVID-19, les conditions de participation et d'accès aux randonnées et activités les entourant seront adaptées en fonction des mesures réglementaires en vigueur à la date de l'évènement.

## Article 8 - Données personnelles et droit à l'image

Dans le cadre de la manifestation, des photos et vidéos pourront être effectuées et utilisées sur les différents supports de l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura sans limite de temps. Pour les personnes mineures, la question pourra être posée en amont de la manifestation.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour l'exercer, il lui suffit de s'adresser à l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, 2 place des salines - 39110 Salins les Bains - Tel 03 84 73 01 34 - Mail : [contact@cdj-tourisme.com](mailto:contact@cdj-tourisme.com)

## Article 9 – Assurances

9-1 l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura possède une assurance responsabilité civile auprès de la GROUPAMA ASSURANCES afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'il pourrait encourir en sa qualité d'organisme local de tourisme.

9-2 Toute personne participant au Festival s'engage à contracter une assurance couvrant sa responsabilité civile et les accidents corporels. Elle pourra être demandée et vérifiée à tout moment par l'organisateur en amont de la manifestation.

## Article 10 - Réclamations/Litiges

10-1 Toute réclamation relative à une prestation délivrée sous la responsabilité de l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura dans le cadre du festival de la Randonnée doit être faite soit auprès de l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura pendant la manifestation, soit adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'office de tourisme, dans les 10 jours suivants la date de fin de la réalisation de la prestation, à l'adresse suivante : Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura 2 place des salines - 39110 Salins les Bains - Tel 03 84 73 01 34 - Mail : [contact@cdj-tourisme.com](mailto:contact@cdj-tourisme.com) À défaut, aucune réclamation ne sera admise par l'office de tourisme.

10-2 En cas de réclamation, l'Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura s'engage à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable en vue de résoudre le différend.

10-3 En cas de litiges, les conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français



EPIC – ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA  
IM 039170004

Garantie Financière  
GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION  
8-10 Rue d'Astorg - 75008 PARIS

Responsabilité Civile Professionnelle  
GROUPAMA GRAND EST  
30 Boulevard de Champagne - BP 97830 21078 DIJON CEDEX